

**Notice descriptive « Les Terrasses du Mont »
Projet de restauration d'un immeuble
en 18 logements
118, Route du Mont-Chaue
06950 FALICON**



I. GENERALITES2

II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DE L'IMMEUBLE3

III. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS6

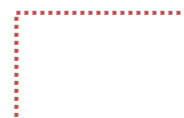
IV. ANNEXES PRIVATIVES12

V. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE14

VI. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS.....16

Maître d'œuvre

LC ARCHITECTES
1, Place Charles II d'Anjou
06159 Villefranche sur Mer



I. GENERALITES

La présente notice descriptive concerne le projet de restauration d'un bâtiment et ses annexes en un ensemble de logements collectifs, situé 118 Route du Mont-Chaue au sein de la ville de Falicon sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'architecture LC Architectes.

Il s'agit d'un bâtiment qui accueillait un atelier de menuiserie et des logements au dernier niveau, avec des annexes.

Cet ensemble est situé sur la parcelle cadastrée section AI n°26a. Le projet prévoit l'aménagement de 18 logements, 6 balcons, 5 terrasses, répartis sur 3 niveaux, ainsi que 15 places de parking extérieures et 9 jardins privatifs.

Les bâtiments avaient pour ancien usage mixte, l'habitation et l'atelier.

La restauration doit être exécutée en conformité avec les règles de la restauration et de sécurité, et selon les règles de l'art.

La conformité de la restauration doit obligatoirement être vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

Les prestations décrites sont soumises aux dispositions des DTU (Documents Techniques Unifiés) et annexes, règlements et normes réglementaires d'application obligatoires en vigueur, à la date de dépôt du permis de construire, et notamment l'arrêté du 13 avril 2017 relatif aux caractéristiques acoustiques des bâtiments existants lors de travaux de rénovation importants.

S'agissant de travaux de restauration d'un bâtiment existant, le dimensionnement définitif des ouvrages ainsi que leurs modalités de réalisation restent susceptibles d'évolution selon les différentes études techniques à réaliser, avis du contrôleur technique, les prescriptions des services instructeurs ou les éventuelles découvertes après curage des éléments à déposer.

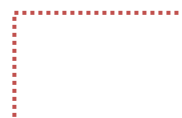
L'emplacement des équipements électriques, téléphoniques et télévision doit être défini par l'architecte sur la base du plan d'étage courant.

Par ailleurs, les noms de marque et les références concernant les éléments d'équipements ou les matériaux ne sont indiqués que pour en définir le genre ou le niveau de qualité. Des modifications pourront être apportées en cas de force majeure, de contraintes liées à la réglementation administrative, si des impératifs techniques mettaient les entreprises dans l'obligation de renoncer à telle ou telle disposition ou en cas d'apparition d'un matériel nouveau en cours de chantier.

Sauf spécification contraire dans la présente notice, le sens de pose des revêtements est déterminé par l'architecte.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes et privatives de l'immeuble et de ses dépendances sont choisis par l'architecte.

Les travaux seront conformes au label HPE Rénovation 2009 ou BBC Rénovation 2009.



II. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET GENERALES DE L'IMMEUBLE

2.1. MURS ET OSSATURE

2.1.1. Murs des façades et des pignons

Bâtiments

- Structure :
 - Réfection de seuils, appuis de fenêtres, etc. suivant nécessité.
 - Reprise des linteaux présentant des fissures.
 - Aménagement d'un balcon au premier étage.
 - Modification de baies : agrandissement, suppression ou ouverture.
Localisation : Ensemble des élévations
- Traitement des façades :
Façades enduites :
 - Les enduits des façades seront remplacés par un enduit, finition au choix de l'architecte et suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.
 - Les enduits ciments seront piquetés si nécessaire.
- Traitement du mur de soutènement :
 - Le mur de soutènement, sous les jardins, sera conservé en l'état et ponctuellement complété au droit du parking.
- Traitement intérieur :
 - Doublage thermique côté intérieur des parois par complexe comprenant un isolant d'épaisseur conforme à la réglementation et un parement en plaque de plâtre, sur l'ensemble des logements.

2.1.2. Murs existants à l'intérieur des locaux

- Reprise de la planéité des parois et redressement au plâtre si nécessaire,
- Doublage de ces parois en fonction de la réglementation en vigueur et suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.

2.1.3. Murs ou cloisons séparatifs

- Entre locaux privatifs et entre locaux privatifs et tous locaux intérieurs communs (paliers d'étages, gaines techniques, etc.) : reprise des murs existants ou séparatifs selon études.

2.2. PLANCHERS

2.2.1. Planchers des étages

- Les planchers des étages du bâtiment seront conservés et éventuellement confortés, suivant études structurelles.



2.2.2. Planchers entre logements et locaux non chauffés, zones extérieures ou tiers

- Mise en œuvre d'un isolant thermique d'épaisseur conforme à la réglementation en vigueur.

2.3. ESCALIERS

2.3.1. Escaliers collectifs

- Les escaliers extérieurs existants seront conservés et restaurés si nécessaire, selon choix de l'architecte et avis du bureau d'études structures, et suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.
- Les coursives extérieures distribuant les logements des 1^e et 2^e étages seront complétés suivant projet architecte.

2.4. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

2.4.1. Conduits de ventilation des logements

- Ventilation mécanique contrôlée dans les pièces de service, individuelle ou collective, assurée par l'intermédiaire de conduits métalliques disposés dans les gaines techniques des logements avec raccordement possible en horizontal habillées par des soffites ou des faux plafonds.

2.4.2. Conduits de ventilation des locaux techniques et communs

- Ventilation naturelle ou mécanique, selon nécessité, dans les locaux techniques et locaux communs.

2.4.3. Conduits de ventilation des chaudières individuelles

- Sans objet.

2.5. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

2.5.1. Chutes d'eaux pluviales

- Tuyaux de descente d'eaux pluviales en zinc raccordés aux gouttières (ou chéneaux) sur les façades, pour récupération des eaux pluviales de toitures selon nécessité.
- Tuyaux d'eaux pluviales raccordés au moignon de la toiture terrasse.

2.5.2. Chutes d'eau usées et eaux vannes

- Chutes en PVC disposées dans les gaines techniques intérieures des logements, jusqu'aux réseaux horizontaux inscrits sous les dalles basses, ou réutilisation des chutes existantes.

2.5.3. Canalisation en entresol ou enterrées

- Reprise des réseaux séparatifs pour eaux pluviales et eaux usées - eaux vannes, de diamètre suivant calculs, posés sur consoles ou sur suspentes.

2.6. CHARPENTE

2.6.1. Charpentes des bâtiments



- Conservation de la toiture existante du bâtiment principal.

2.7. TOITURES

2.7.1. Couverture

Bâtiments

- Conservation de la couverture en tuiles canal en terre cuite.
- Réfection des éléments de zinguerie et remplacement des pièces défectueuses, suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.

2.8. MENUISERIES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

Bâtiments

- Remplacement si nécessaire des menuiseries extérieures en profilés aluminium en double vitrage selon choix de l'architecte et suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs, et selon réglementation en vigueur.
 - Ouvrant à la française.
 - Pour les fenêtres accessibles au niveau RDC, un vitrage retardateur d'effraction sera prévu si non présence d'une grille métallique antieffraction, suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.
- Mise en œuvre de volets roulants extérieurs, suivant choix architecte et suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.



III. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

3.1. SOLS ET PLINTHES

3.1.1. Sols et plinthes des pièces principales

Bâtiments : entrées, séjours, chambres, dégagements, rangements et placards ouvrant sur ces pièces :

- Les sols seront de type parquet contrecollé en pose flottante teinte essence de chêne ou équivalent dans les pièces principales, coloris au choix de l'architecte.
- Plinthes en médium peintes.

Nota : En rez-de-chaussée sur terre-plein, les sols des pièces principales seront prévus en carrelage grès cérame de chez MARAZZI ou équivalent, coloris au choix de l'architecte. Le format 33x33 cm sera proscrit.

3.1.2. Sols et plinthes des pièces de services

Sols des salles de bains, des salles d'eau et des WC isolés.

- Les sols seront de type carreaux grès cérame de chez MARAZZI ou équivalent, coloris au choix de l'architecte.
- Plinthes assorties au carrelage ou en médium traité hydrofuge dito pièces sèches en dehors des zones faïencées.

Sols et plinthes des cuisines

- Les sols seront de type carreaux grès cérame de chez MARAZZI ou équivalent, suivant choix de l'architecte.
- Plinthes assorties au carrelage ou en médium traité hydrofuge dito pièces sèches.

Nota :

- Les sols des cuisines ouvertes pourront être prévus en parquet dito pièces principales suivant choix architecte.
- Le format 33x33 cm sera proscrit.

3.2. REVETEMENTS MURAUX

3.2.1. Cuisines

- Dossieret en pierre, quartz ou granit, au droit du plan de travail, en dehors de la zone de cuisson, coloris au choix de l'architecte.
- Crédence en pierre, quartz ou granit, au droit de la zone de cuisson, coloris au choix de l'architecte.

3.2.2. Salles de bains et salles d'eau

- Revêtement mural en faïence de chez MARAZZI ou équivalent sur une hauteur de 2 m en périphérie des baignoires et des douches, coloris au choix de l'architecte.

3.3. CLOISONS ET PLAFONDS

3.3.1. Plafonds des pièces intérieures



- Plafonds conservés révisés, avec purge des parties dégradées, reprise des fissures et restauration des modénatures si nécessaire ou plafonds en plaques de plâtre sur ossature avec isolation thermique si nécessité, suivant réglementation en vigueur.

3.3.2. Reprise des cloisons de distribution

- Reprise des cloisons de distribution en cloisons sèches de type PLACOSTIL avec parement en plaque de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau et salles de bains.

3.4. MENUISERIES INTERIEURES

3.4.1. Portes intérieures des logements

- Mise en place de portes de distribution isoplanes alvéolaires.

3.4.2. Portes palières

- Bloc-porte à âme pleine à correction acoustique de chez KEYOR ou équivalent, finition prête à peindre.
- Façon de petits bois rapportés formant 3 cadres sur face extérieure ou finition plane, suivant choix architecte.
- Serrure à larder de marque VACHETTE ou équivalent, classement A2P 1 étoile.
- Béquillage simple de même ligne que sur les portes intérieures.
- Seuil à la suisse en bois et joint d'étanchéité 4 faces.

3.4.3. Placards

- Les placards seront de type ouvrant à la française ou coulissant, en médium peint ou à panneaux de particules mélaminés de type SOGAL ou équivalent suivant plans architectes.

3.4.4. Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

- Pour les placards ayant une largeur supérieure à 1.20 mètre : équipement intérieur par une tablette en aggloméré mélaminé finition blanc à 1,80 m de hauteur environ, une étagère de 50 cm de large, ainsi qu'une tringle sur la largeur restante.
- Pour les placards ayant une largeur inférieure ou égale à 1.20 mètre : équipement intérieur par une tablette en aggloméré mélaminé finition blanc à 1,80 m de hauteur environ, et une tringle sur toute la largeur.

3.4.5. Escaliers individuels

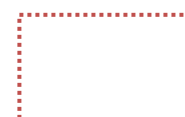
- Escaliers en bois à marche, contremarche à peindre, avec garde-corps métal ou bois du commerce.

3.4.6. Ouvrages divers

- Gaine technique dans l'entrée constituée d'une façade ouvrante à la française toute hauteur ou de hauteur partielle recevant le tableau électrique.

3.5. SERRURERIE ET GARDE-CORPS

3.5.1. Garde-corps et barres d'appui



- Remplacement des garde-corps existants suivant projet architectural et prescriptions éventuelles des services instructeurs.

3.6. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

3.6.1. Peintures extérieures

Sur serrurerie des garde-corps

- Thermo laquage en usine ou peinture glycérophtalique brillante appliquée sur site.

3.6.2. Peintures intérieures

Sur menuiseries intérieures

- Après préparation, deux couches de peinture acrylique finition satinée, coloris au choix de l'architecte.

Sur menuiseries extérieures en bois

- Peinture finition satinée, coloris au choix du maître d'œuvre, suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.

Sur murs

- Murs des pièces sèches : peinture acrylique, finition et coloris au choix de l'architecte.
- Murs des pièces humides : peinture acrylique, finition et coloris au choix de l'architecte.

Sur plafonds

- Plafond des pièces sèches : peinture acrylique, finition et coloris au choix de l'architecte.
- Plafond des pièces humides : peinture acrylique, finition et coloris au choix de l'architecte.

3.7. EQUIPEMENTS INTERIEURS

3.7.1. Cuisines équipées

Les prestations en 3 éléments concernant l'aménagement des cuisines sont les suivantes :

- Meubles bas et hauts en mélaminés suivant disposition de la cellule.
- Portes de placards bas et hauts isoplanes ou post formées finition mate.
- Poignées de porte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Plan de travail en pierre, quartz ou granit. Dossieret et crédence au droit de la cuisson, assortis. Coloris suivant choix architecte.
- Eclairage par 1 ou 2 spots LED.
- Evier rectangulaire en inox posé sous plan.
- Robinetterie mitigeur de marque GROHE ou équivalent.
- Table de cuisson vitrocéramique 2 feux encastrée.



- Réfrigérateur 123 litres, encastré et intégré avec porte d'habillage.
- Hotte à recyclage ou groupe filtrant encastré.



Image non contractuelle.

Les prestations en 5 éléments concernant l'aménagement des cuisines sont les suivantes :

- Meubles bas et hauts en mélaminés suivant disposition de la cellule.
- Portes de placards bas et hauts isoplanes ou post formées finition mate.
- Poignées de porte au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant.
- Plan de travail en pierre, quartz ou granit. Dosseret et crédence au droit de la cuisson, assortis. Coloris suivant choix architecte.
- Eclairage par 2 spots LED.
- Evier rectangulaire en inox posé sous plan.
- Robinetterie mitigeur de marque GROHE ou équivalent.
- Table de cuisson vitrocéramique 4 feux encastrée.
- Four inox encastré.
- Hotte à recyclage ou groupe filtrant encastré.

Nota : Le plan d'aménagement de la cuisine disposera :

- D'un espace libre hors plan de 60cm minimum permettant la mise en place d'un réfrigérateur (à charge de l'investisseur) ;
- D'un espace libre sous plan de 60cm permettant la mise en place d'un lave-vaisselle (à charge de l'investisseur)





Image non contractuelle.

Nota : La disposition des modules de cuisine sur le plan d'aménagement prévaut sur les principes d'aménagement susvisés. En ce sens, certains modules décrits ci-dessus pourront être adaptés, remplacés ou supprimés en fonction de l'aménagement des locaux (exemple : cuisine au droit d'une menuiserie extérieure).

3.7.2. Equipements sanitaires et plomberie

Distribution d'eau froide

- Colonnes montantes, en tube acier galvanisé ou PVC pression, disposées dans les gaines techniques avec manchette en attente pour pose éventuelle de compteurs divisionnaires.
- Les raccords des appareils entre canalisations encastrées et distribution seront réalisés en apparents en multicouche.

Production et distribution d'eau chaude

Production ECS individuelle électrique

- La production d'eau chaude sanitaire de chaque logement sera assurée par un ballon électrique à accumulation de type vertical de marque ATLANTIC ou équivalent, de capacité suivant études.

Nota : Attention à partir du T3 le BEC peut ne pas se placer au-dessus d'un Lave-linge suivant la hauteur sous plafond disponible.

En fonction des contraintes techniques, un même logement pourra être équipé de plusieurs BEC.

- Distribution encastrée dans les faux plafonds ou en chape sous fourreau en polyéthylène réticulé. Raccordement des appareils apparent.

Evacuations

- Tuyaux PVC en apparent, jusqu'aux chutes verticales situées dans les gaines techniques.



Branchements en attente

- Attentes pour machines à laver : 1 attente pour les logements de type 1 pièce, 2 attentes pour les logements de type 2 pièces et plus, comprenant un robinet d'arrêt sur l'eau froide et une attente avec siphon PVC sur l'évacuation.

Appareils sanitaires

- WC : cuvette de chez ROCA ou équivalent avec réservoir à mécanisme à bouton-poussoir double débit et abattant double.
- Dans la salle de bains :
 - Soit une Baignoire de chez ROCA ou équivalent, cis pare baignoire.
 - Soit un receveur de douche extra-plat de couleur blanche de chez KINEDO ou équivalent, posé au sol ou sur socle, suivant plans architectes, cis pare douche.
 - Plan–vasque composé d'un meuble sur pieds à 2 tiroirs avec vasque en céramique et un miroir sans encadrement, surmonté d'une applique décorative LED.

Robinetterie

- L'ensemble de la robinetterie des salles de bains et des salles de douche est de type mitigeur chromé.
 - Baignoire : mitigeur mono commande bain-douche type EUROSMART de chez GROHE, ou équivalent, avec inverseur et douchette sur barre de douche. Vidage par bonde siphon.
 - Douche : mitigeur mural monocommandé type EUROSMART de chez GROHE ou équivalent avec douchette sur barre de douche. Vidage par bonde siphon.
 - Vasque : mitigeur monocommandé type EUROSMART de chez GROHE, ou équivalent.

3.7.3. Equipement électrique, téléphonique et TV

Type d'installation

- Alimentation des appareils par canalisations électriques encastrées dans la structure et les cloisons, sauf pour les pièces enterrées et les pièces patrimoniales, dans lesquelles les canalisations pourront être sous goulottes apparentes ou en plinthes.
- Sauf spécification contraire, les points lumineux sont livrés avec un dispositif normalisé de connexion pour luminaires (D.C.L.).
- L'appareillage est de la série DOOXIE de chez LEGRAND ou équivalent.

Equipement de chaque pièce selon la NFC15100 amendement A5.

Sonnerie de porte palière.

- Sonnerie, incluse dans le tableau abonné et commandée par bouton poussoir.

3.7.4. Chauffage

Type d'installation

- La production de chauffage de chaque logement sera de type individuel électrique.



Appareils d'émission de chaleur

- Panneaux sèche-serviettes, suivant étude thermique, de chez ACOVA ou équivalent dans les salles de bains et les salles d'eau.
- Dans toutes les autres pièces, radiateurs à panneaux rayonnants de chez ACOVA ou équivalent, dimensions suivant calculs thermiques.

3.7.5. Ventilation

- Arrivée d'air frais par bouches autoréglables ou hygroréglables, suivant système de ventilation retenu par le bureau d'études fluides, situées en traverse des châssis ou dans la façade des pièces principales (séjours et chambres).
- Extraction d'air vicié par bouches situées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains, salle d'eau et WC).

3.7.6. Equipements basse tension

Radio - FM et TV

- Raccordement par antenne hertzienne suivant équipement du réseau public lors de la livraison.
- Réseau fibre optique : équipement de l'immeuble depuis la gaine ou le local opérateur jusqu'au tableau électrique de chaque logement compris la pose du dispositif de Terminaison Intérieur optique si disponible sur l'opération.

Téléphone

- Coffret dans la gaine technique logement, située dans l'entrée, équipée d'une réglette DTI et d'un répartiteur TV.
- Raccordement sous disponibilité concessionnaires et décisions de la municipalité.

Portiers - Commandes de portes

- Vidéophone dans chaque appartement, suivant conditions d'accès, sauf dans le cas d'un contrôle d'accès via réseau cellulaire.



IV. ANNEXES PRIVATIVES

4.1. TERRASSES PRIVATIVES OU BALCONS

- Aménagement de terrasses privées ou balcons par un revêtement au choix de l'architecte.
- Pare-vues en vitrage opalescent pour séparation des terrasses ou balcons, suivant plans architectes.

4.2. JARDINS PRIVATIFS

- Aménagement de jardins privés par engazonnement et revêtement au choix et suivant plan architecte, compris clôture d'une hauteur de 1 m.

4.3. STATIONNEMENT VEHICULE

- Le revêtement de sol de l'allée desservant le stationnement est prévu en enrobé, suivant choix architecte et suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.
- Les places de stationnement sont prévues en Evergreen ou équivalent, suivant choix architecte et suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.
- La place de stationnement PMR est prévue en béton désactivé, suivant choix architecte et suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.



V. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

5.1. SAS ET HALLS D'ENTREE

- Les sas et halls du bâtiment feront l'objet d'un traitement décoratif selon projet de l'architecte.

5.1.1. Sols

- Les sols seront habillés de carrelage en grès cérame ou carreaux de ciment de format et provenance, suivant choix architecte, ou suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.
- Plinthes dito revêtement ou médium peintes suivant choix architecte.

5.1.2. Parois

- Revêtement décoratif composé d'enduit ou peinture décorative, et miroirs selon projet de l'architecte en harmonie avec le site.

5.1.3. Plafonds

- Plafonds existants restaurés si possible, ou remplacés par un faux-plafond en plaques de plâtre.
- Après préparation, finition par peinture satinée ou brillante.

5.1.4. Portes d'accès et système de fermeture

- Conservation et restauration dans la mesure du possible des portes extérieures en menuiserie métallique ou bois à un ou deux vantaux équipés d'un ferme porte automatique à bras coulissant compris piston d'amortissement. Fermeture par bandeau électromagnétique avec ventouse commandée. Quincaillerie en harmonie avec le hall suivant choix de l'architecte.

Localisation : Porte commune du hall donnant sur l'extérieur des bâtiments

5.1.5. Porte de communication intérieure des parties communes

- Mise en œuvre d'une portes bois ou métal équipée de ferme porte automatique. Quincaillerie en harmonie avec les parties communes suivant choix de l'architecte.

5.1.6. Equipement électrique

- Eclairage par spots encastrés ou positionnés en saillie dans le faux-plafond ou luminaires décoratifs ou appliques suivant le plan de décoration de l'architecte.
- Commande par détecteurs de présence ou par appareillage encastré si possible, boutons poussoirs lumineux.
- Eclairage de secours par blocs autonomes, suivant imposition des Services de Sécurité.

5.2. CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE

5.2.1. Sols

Sols des circulations communes à rez-de-chaussée



- Les sols seront habillés de carrelage en grès cérame ou carreaux de ciment de format et provenance, suivant choix architecte, ou suivant prescriptions éventuelles des services instructeurs.
- Plinthes assorties ou médium peintes suivant choix architecte.

5.2.2. Murs

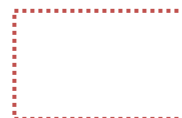
- Enduit et peintures selon projet de décoration de l'architecte.

5.2.3. Plafonds

- Enduit et peinture couleur et finition au choix de l'architecte.

5.2.4. Equipement électrique

- Eclairage par appliques murales décoratives ou plafonniers, suivant plan de décoration de l'architecte.
- Commande par détecteurs de présence.



VI. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1. JARDIN EXTERIEUR

- Aménagement des jardins extérieurs selon projet de l'architecte.
- Les circulations lourdes seront traitées en enrobés.
- Les espaces verts seront traités en pelouse, cis robinet de puisage extérieur pour l'entretien.

6.2. TERRASSE EXTERIEURE

- Reprise de l'étanchéité des toitures terrasses par un système bicouche élastomère sur isolant, toutes sujétions de relevés périphériques comprises.
- L'étanchéité sera protégée par un revêtement au choix de l'architecte, pour les parties privatives
- L'étanchéité sera autoprotégée, ou protégée par gravillons pour les toitures terrasses inaccessibles.
- Mise en place d'accessoires et sujétions de pissettes, trop pleins et entrées d'eaux pluviales comprises.

6.3. SERRURERIE EXTERIEURE

- Restauration ou remplacement du portail d'entrée automatique à l'entrée du site avec intégration d'un système d'ouverture par bandeau électrostatique.
- Aménagement d'un portillon d'accès piéton avec platine portier vidéophone munie d'un lecteur Vigik.
- Complément de grille disposée au droit de l'accès aux coursives de distribution et terrasses.

6.4. LOCAL ORDURES MENAGERES/LOCAL VELOS

- Aménagement du local d'ordures ménagères/local vélo, avec réfection de la couverture, localisation suivant plans d'aménagements extérieurs.
- Ramassage des ordures ménagères conforme à la réglementation communale.
- Revêtement au sol en carrelage antidérapant de teinte et dimensions au choix de l'architecte.
- Robinet de puisage et siphon de sol.
- Points lumineux.

Localisation : Suivant plan d'aménagements extérieurs.

6.5. BOITES AUX LETTRES - TABLEAUX D'AFFICHAGE

- Ensemble de boîtes aux lettres individuelles aux normes de LA POSTE. Façade en métal laqué, traitement suivant projet architecte, avec un tableau d'affichage. Ouverture des boîtes individuelles par clé plate.

Localisation : Sur le mur de façade, à proximité du portail d'accès



VISA

Je soussigné certifie avoir lu et pris connaissance du
descriptif sus énoncé.

SIGNATURE (S)



Fin du document.